



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



VEILLE BIMENSUELLE

NUMÉRIQUE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DE LONDRES

N° 3 – 24 janvier au 6 février 2022

Sommaire

Fait marquant

- Le gouvernement inclut dans l'*Online Safety Bill* une liste nominative de contenus illégaux prioritaires

Economie numérique et régulation

- Un rapport parlementaire propose d'obliger les grandes sociétés de la tech à rembourser leurs clients victimes d'escroqueries en ligne
- Le gouvernement publie un registre d'entreprises spécialisées dans les *safety tech*
- Un rapport parlementaire exprime ses préoccupations sur le régime de régulation proposé dans l'*Online Safety Bill*

Télécommunications et réseaux

- *Vodafone UK* va retirer son réseau 3G à partir de 2023

Données et intelligence artificielle

- Le nouvel *Information Commissioner* veut faire du R-U un leader de la régulation des grandes entreprises technologiques en matière de données
- Le gouvernement crée l'*International Data Transfer Expert Council*, comité d'experts sur les échanges internationaux de données

Nouvelles technologies

- Une nouvelle stratégie pour le quantique devrait être publiée en 2022 par le gouvernement
- L'ancien directeur adjoint de l'agence américaine DARPA a été nommé directeur de la nouvelle agence d'innovation de rupture britannique (ARIA)

Ecosystème tech

- Le *National Security and Investment Act* pourrait avoir des conséquences sur le financement des start-ups, selon des acteurs de la tech écossaise
- Le gouvernement britannique met en avant les derniers records de montants levés par des entreprises technologiques sur la Bourse de Londres
- Rapport : [The UK's 31 Most Active Foreign Investors, Beauhurst, janvier 2022](#)

Fait marquant : Le gouvernement inclut dans l'Online Safety Bill une liste nominative de contenus illégaux prioritaires

Dans un [communiqué de presse](#) du 4 février, la ministre du numérique Nadine Dorries a annoncé la publication d'une liste nominative de contenus illégaux prioritaires, qui sera intégrée à l'*Online Safety Bill*. Pour rappel, le projet de loi impose aux grandes plate-formes de contenus d'usager-à-usager et aux moteurs de recherche un « devoir de diligence », c'est-à-dire l'identification et le retrait des contenus illégaux, légaux, mais préjudiciables aux enfants et légaux, mais préjudiciables aux adultes. La sous-catégorie de « contenus illégaux prioritaires », qui incluait jusqu'ici uniquement les contenus terroristes et d'exploitation sexuelle des enfants, fait l'objet de mesures renforcées. Les plate-formes devront proactivement empêcher l'exposition à ce genre de contenus, plutôt que d'agir *a posteriori*, après signalement par un utilisateur. Dorénavant, la liste inclura également : la promotion ou l'aide au suicide, le « *revenge porn* », l'incitation à la violence, les crimes haineux, les infractions à l'ordre public (harcèlement et *stalking*), la vente de drogues et d'armes, la fraude financière, le blanchissement d'argent, le trafic humain et l'exploitation sexuelle. En nommant ces infractions dans le projet de loi, il ne sera plus nécessaire de les définir ultérieurement dans une législation secondaire et l'*Ofcom* pourra prendre des mesures d'application plus rapides à l'encontre des entreprises technologiques ne supprimant pas le contenu illégal mentionné (les « *technology notices* »).

Par ailleurs, Nadine Dorries a annoncé la création de trois infractions pénales supplémentaires, telles que recommandées en juillet 2021 par la [Law Commission](#) (organe indépendant chargé d'évaluer et de réformer la loi) :

- La modification de la législation sur la haine et les agressions en ligne (qui prévoit des peines allant jusqu'à deux ans de prison) pour que l'infraction soit fondée sur le « préjudice psychologique probable » et « l'effet nuisible » d'un message, plutôt que sur la présence de contenu « indécent ou grossièrement offensant », selon le fondement juridique actuel,
- La création d'une infraction de « communication menaçante » (message destiné à menacer la victime d'un préjudice sérieux),
- La création d'une infraction de « communication sciemment fausse » (fausses informations publiées volontairement dans l'intention de causer « un préjudice émotionnel, psychologique ou physique »).

🌐 Economie numérique et régulation

1 Un rapport parlementaire propose d'obliger les grandes sociétés de la tech à rembourser leurs clients victimes d'escroqueries en ligne

Un [rapport](#) de la commission du Trésor de la chambre des communes, publié le 2 février, appelle le gouvernement britannique à « considérer sérieusement » la création d'une obligation, pour les grandes entreprises technologiques – telles que *Meta* ou *Google* –, de rembourser des internautes victimes d'escroqueries sur leurs sites. Le rapport souligne que ces entreprises, dont les revenus proviennent en grande partie de revenus publicitaires, devraient être responsables des fraudes liées aux publicités présentes sur leur site, rappelant que de telles obligations existent depuis [2017](#) pour les banques, qui se sont engagées à rembourser les victimes de fraude, notamment aux cartes bancaires. Cette mesure devrait, selon les députés, être incluse dans l'*Online Safety Bill*, visant à lutter contre les contenus préjudiciables en ligne. Le régulateur financier britannique, la *Financial Conduct Authority* (FCA), travaille déjà avec certaines grandes entreprises technologiques pour s'assurer qu'elles n'acceptent pas de publicité pour des produits financiers interdits par la loi. C'est ainsi que [Google](#) s'est engagé, depuis octobre 2021, à ce que seuls les services financiers autorisés puissent figurer dans ses recherches optimisées.

2 Le gouvernement publie un registre d'entreprises spécialisées dans les *safety tech*

Le *Department for International Trade* et le *Department for Digital, Culture, Media & Sport* ont publié le 27 janvier la deuxième édition du [Directory of UK Safety Tech Providers](#), répertoire d'une centaine d'entreprises britanniques spécialisées dans les *safety tech*. Ces technologies ont pour objectif de renforcer la sécurité des utilisateurs en ligne, notamment en les protégeant des contenus préjudiciables. Les entreprises listées proposent notamment des services visant à identifier et supprimer les contenus illégaux (activité terroriste, exploitation des enfants), à déterminer l'âge des utilisateurs dans l'optique de leur offrir des contenus adaptés, ou encore à détecter et réduire les contenus de désinformation. Le secteur est en forte expansion au R-U, avec 2 200 employés et des revenus en augmentation de 39 % en 2021, par rapport à 2020. La publication de ce répertoire s'inscrit dans le cadre du nouveau régime de régulation des contenus préjudiciables en ligne, prévu dans l'*Online Safety Bill*.

3 Un rapport parlementaire exprime ses préoccupations sur le régime de régulation proposé dans l'*Online Safety Bill*

La commission parlementaire du *Digital, Culture, Media and Sport* a, dans un [rapport](#) publié le 24 janvier sur « l'*Online Safety Bill* et le débat sur les contenus légaux mais préjudiciables », exprimé ses préoccupations et donné ses recommandations sur un certain nombre de sujets :

- Les types de préjudices inclus dans le champ d'application ne sont pas définis précisément dans le projet de loi et seront détaillés dans des codes de pratiques publiés *a posteriori*. Ces imprécisions, combinées à la complexité d'une approche graduelle du «devoir de diligence» (tenant compte d'un nombre croissant de préjudices en fonction de la taille de la plate-forme), pourraient pénaliser les objectifs du projet de législation.
- Le projet de loi devrait couvrir explicitement, dans la catégorie des «contenus illégaux», les contenus suivants : le *breadcrumbing* (publications redirigeant vers des contenus illégaux, conçues afin de ne pas atteindre le « seuil de suppression » - souvent utilisées pour les contenus d'abus sexuels envers les enfants) et les violences spécifiquement dirigées envers les femmes (telles que les techniques de pornographie *deepfake*).
- Le projet de loi devrait inclure explicitement dans la définition des « contenus légaux mais préjudiciables » les contenus suivants : l'atteinte à la réputation d'un individu, à la sécurité nationale, à la santé publique et les tentatives d'ingérence électorale.
- Un retrait « excessif » de contenu, pouvant découler du «devoir de diligence», présente des risques pour la liberté d'expression. Le rapport préconise d'imposer des normes minimales pour les systèmes de modération - telles que la modération automatisée ou les algorithmes de contenus - mis en place par les plate-formes. Un «*must balance*» test devrait pouvoir évaluer si la liberté d'expression a été suffisamment protégée dans les décisions relatives au contenu.
- Les pouvoirs de contrôle de l'*Ofcom* sur les plate-formes devraient être renforcés, notamment en matière de types de données auxquelles il peut accéder et en matière d'audits des systèmes.
- L'utilisation des «*technology notices*» - permettant à l'*Ofcom* d'imposer l'utilisation d'une technologie accréditée pour identifier et supprimer des contenus préjudiciables en cas de manquements « fréquents et persistants » - devrait être davantage encadrée, avec une meilleure définition de la proportionnalité des pouvoirs du régulateur.

📡 Télécommunications et réseaux

1 Vodafone UK va retirer son réseau 3G à partir de 2023

Vodafone UK a annoncé le 25 janvier, dans un [communiqué](#), commencer à retirer son réseau 3G britannique en 2023, dans le cadre d'un programme de modernisation de son réseau. Cette suppression progressive des équipements 3G permettra à l'opérateur de se concentrer sur le déploiement des services 4G and 5G, et d'offrir une meilleure connectivité aux utilisateurs. Actuellement, encore 2 millions de personnes dépendent d'appareils 3G au R-U, alors que le déploiement de la 5G a été plus lent que prévu, avec un peu moins de 40 % des utilisateurs de Vodafone ayant accès à la 5G en septembre 2021.

🌐 Données et intelligence artificielle

1 Le nouvel *Information Commissioner* veut faire du R-U un leader de la régulation des grandes entreprises technologiques en matière de données

John Edwards, le nouvel *Information Commissioner* (équivalent du président de la CNIL) britannique, a partagé sa vision de la protection des données à l'occasion de sa première intervention médiatique, dans une tribune parue le 28 janvier dans le [Financial Times](#). Il s'est félicité de la possibilité pour la R-U de pouvoir s'éloigner des lourdeurs réglementaires européennes (le RGPD et le système de *one-stop shop*), afin de faire porter la responsabilité de la protection des données sur les entreprises plutôt que sur les individus. Plus particulièrement, il souhaite renforcer le contrôle de l'*Information Commissioner's Office* sur les entreprises technologiques dont le modèle commercial dépend de l'exploitation des données, telles que *Google* et *Meta*. John Edwards a également déclaré vouloir faire du R-U un leader mondial dans l'économie numérique grâce à son modèle de protection des données, mentionnant notamment le *Children's Code* ou l'*Online Safety Bill*. Par ailleurs, selon lui, le projet gouvernemental de réforme du régime de protection de données ne devrait pas affecter la décision d'adéquation avec l'UE.

Enfin, à l'occasion du *Data Protection Day*, John Edwards a indiqué sur [Twitter](#) lancer un « temps d'écoute » afin de mieux comprendre les conséquences de la régulation des données sur les entreprises et les individus.

2 Le gouvernement crée l'*International Data Transfer Expert Council*, comité d'experts sur les échanges internationaux de données

Le *Department for Digital, Culture, Media & Sport* (DCMS) a [annoncé](#) le 25 janvier la création d'un nouveau conseil international d'experts en transferts de données, chargé de conseiller le gouvernement sur les flux de données transfrontaliers post-Brexit. Le groupe se réunira tous les trimestres pour traiter de questions telles que les futurs accords d'adéquation des données, le développement de nouveaux outils de transferts de données ou les voies de collaboration gouvernementale en matière de partage de données personnelles à des fins de sécurité nationale. Il sera composé d'experts venant du milieu académique et de grandes entreprises, telles que *Google*, *Mastercard* ou *Microsoft*. Le lancement de ce conseil s'inscrit dans le cadre de la *National Data Strategy*.

🌐 Nouvelles technologies

1 Une nouvelle stratégie pour le quantique devrait être publiée en 2022 par le gouvernement

Dans son document, publié le 31 janvier 2022, intitulé « [The benefits of Brexit](#) » (décrivant les domaines dans lesquels le RU pourrait tirer des bénéfices d'une divergence d'avec les règles européennes), le gouvernement a annoncé qu'une nouvelle *UK Quantum Strategy* serait publiée « dans le courant de l'année ». Les trois priorités de cette stratégie devraient être : le soutien aux entreprises *early stage*, le renforcement de l'attractivité du R-U pour les talents dans le domaine du quantique et la consolidation des liens entre les institutions de recherches et les entreprises du quantique.

2 L'ancien directeur adjoint de l'agence américaine DARPA a été nommé directeur de la nouvelle agence d'innovation de rupture britannique (ARIA)

Le Ministre des affaires économiques Kwasi Kwarteng a [nommé](#) le 1^{er} février le Dr Peter Highnam directeur de l'*Advanced Research and Invention Agency* (ARIA), nouvelle agence britannique dédiée à l'innovation de rupture, dont le lancement avait été annoncé en février 2021. Le Dr Highnam, qui prendra ses fonctions le 3 mai pour une durée de 5 ans, était précédemment le directeur adjoint de l'*US Defense Advanced Research Projects Agency* (DARPA), agence américaine d'innovation de rupture, initialement dans le domaine militaire. Cette nomination confirme la volonté que l'ARIA s'inspire de son équivalent américain. Les contours de la nouvelle agence, dotée de 800 M£ d'ici 2025, devraient être déterminés dans l'[ARIA Bill](#), actuellement dans son étape finale de lecture au Parlement.

Ecosystème tech

1 Le *National Security and Investment Act* pourrait avoir des conséquences sur le financement des start-ups, selon des acteurs de la tech écossaise

Dans un [article](#) paru dans le *Financial Times* du 2 février, des acteurs de la tech écossaise ont exprimé leurs préoccupations quant aux effets du [National Security and Investment Act](#) sur le financement des start-ups. Le nouveau régime de filtrage des investissements impose une obligation de notification au BEIS (*Business, Energy and Industrial Strategy Department*) lorsque des investisseurs prennent une part représentant plus de 25 % du capital d'une entreprise opérant dans un secteur stratégique pour la sécurité nationale (intelligence artificielle, robotique, quantique, etc.). L'obligation de notification s'applique aussi bien aux acteurs étrangers que britanniques ; le Gouvernement a toutefois indiqué que les transactions effectuées par ces derniers avaient une faible probabilité de faire l'objet d'un contrôle approfondi et d'être bloquées. Selon le président de *LINC Scotland*, association écossaise des *business angels*, cela pourrait entraîner un ralentissement de l'investissement en capital-risque dans des start-ups *early stage*, du fait des délais de validation par le BEIS. Le régime pourrait également avoir des conséquences sur *Scottish Enterprise*, l'agence publique écossaise d'investissement dans les entreprises en amorçage, dont une part significative de

l'activité pourrait être soumise à l'exigence de notification. Le BEIS a pour l'instant indiqué que la plupart des acquisitions devraient être autorisées dans un délai de 30 jours ouvrables, sans toutefois préciser si l'exigence de notification s'appliquait également aux agences publiques telles que *Scottish Enterprise*.

2 Le gouvernement britannique met en avant les derniers records de montants levés par des entreprises technologiques sur la Bourse de Londres

En 2021, 37 entreprises technologiques ont levé un record de 6,6 Md£ sur le *London Stock Exchange* (LSE), doublant les montants levés en 2020 (3,1 Md£, pour 8 « *tech IPOs* »). Parmi les introductions marquantes ont figuré en 2021 les britanniques *Wise* (*fintech*) et *Deliveroo* (livraison de repas) ou encore le site d'avis en ligne danois *Trustpilot*. Les entreprises technologiques ont représenté 29 % des 129 entrées sur la bourse de Londres, et les sous-secteurs de l'e-commerce et des *fintech* ont été particulièrement représentés (respectivement 10 et 7 introductions).

Ces chiffres, [publiés](#) le 31 janvier par le *Department for Digital, Culture, Media & Sport*, ont été présentés le jour même à plusieurs grandes entreprises technologiques par le *Digital Minister* Chris Philip, à l'occasion d'un événement sur l'attractivité du RU. Organisé par les services du Premier ministre, ce dernier a réuni les fondateurs et dirigeants de *scale-ups* (principalement britanniques, à l'exception de la *fintech* suédoise *Klarna*) afin de leur présenter les forces de l'écosystème tech britannique et de la bourse londonienne, notamment les réformes de la *Lord Hill Review* sur les régimes de cotation. La directrice générale de la *London Stock Exchange*, Julia Hoggett, ainsi que les dirigeants d'entreprises déjà cotées – telles que *Oxford Nanopore* – étaient également invités. Selon [The Telegraph](#), les pistes suivantes de réforme auraient été discutées : l'assouplissement des règles – antérieures au Brexit – interdisant aux banques de fournir des analyses gratuites à leurs clients, ou l'encouragement de l'investissement des particuliers dans les sociétés nouvelles cotées.

3 Rapport : [The UK's 31 Most Active Foreign Investors, Beauhurst, janvier 2022](#)

Ce rapport de la plate-forme d'analyse de données *Beauhurst* liste les 31 fonds d'investissements étrangers ayant le plus investi au R-U, en fonction du nombre de levées de capital-risque auxquelles ils ont participé entre 2011 et 2021. *Beauhurst* a ainsi analysé 3 564 levées ayant fait l'objet d'une participation étrangère, représentant 6,5 % du nombre de levées, mais 47,5 % de la valeur (53,2 Md£). Parmi le top 10, figurent 7 fonds américains (*Accel*, *Beringea*, *GV*, *Epidarex Capital*, *Y Combinator*, *Insight Partners*, *500 startups*), 2 fonds français (*Kima Ventures* et *Partech*) et 1 fonds allemand (*Global Founders Capital*). Dans la

suite du classement, des fonds asiatiques (Singapour, Japon, Chine) et d'autres fonds européens (Suède, Suisse, Autriche) sont également présents.

Principales levées de fonds de start-ups britanniques entre le 24 janvier et le 6 février 2022 :

- [PQShield](#), Cyber (outils de cryptage pour lutter contre les cyberattaques d'ordinateurs quantiques) : [Série A, 20 M\\$](#)
- [Otta](#), HR (plate-forme de recherche d'emplois) : [Série A, 20 M\\$](#)
- [Vertical Future](#), AgriTech (production agricole vertical) : [Série A, 21 M£](#)
- [Sylvera](#), GreenTech (notations pour compensations de carbone) : [Série A, 32,6 M\\$](#)
- [Causalens](#), AI (logiciels d'IA adaptés à l'industrie) : [Série A, 45 M\\$](#)
- [ONI](#), BioTech (microscope de très haute résolution) : [Série B, 75 M\\$](#)
- [InstaDeep](#), AI (outils d'IA d'aide à la décision) : [Série B, 100 M\\$](#)
- [GWI](#), Software (plate-forme d'analyse de données consommateurs) : [Série B, 180 M\\$](#)
- [Zapp](#), E-commerce (service de livraison rapide) : [Série B, 200 M\\$](#)
- [Boxt](#), E-commerce (magasin en ligne d'électroménager) : [Equity Round, 20 M€](#)
- [Cushon](#), FinTech (application d'investissements et d'épargne) : [Venture Round, 35 M£](#)
- [365 Business Finance](#), FinTech (financements pour PME) : [Equity Round, 55 M£](#)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international